



Conseil municipal

Séance du mercredi 22 janvier 2020

Compte rendu

Les membres du conseil municipal de Criquetot-l'Esneval se sont réunis en mairie le 22 janvier deux mille vingt à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 18

Suffrages exprimés :

Présents (14) : MM. Alain FLEURET, maire, Dominique FOUBERT, Mme Chantal TURQUIER, M. Stéphane VASSELIN, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Bertrand GOLAIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Marie-Geneviève COUFORIER, Sandrine HERANVAL, M. Franck LEMESLE, Mme Emilie DEHAIS, M. Emmanuel FONTAINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Procurations (3) : Mme Hélène AUBOURG à Mme Béatrice LEMAISTRE, Mme Anne-Sophie PHILIPPOTEAUX à Mme Sandrine HERANVAL, Mme Sandrine RUBIGNY à M. Alain FLEURET

Absents (1) : M. Bertrand GOLAIN

M. Gaëtan DECULTOT est nommé secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

1) Transfert de la zone artisanale à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de vendre en l'état à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la zone artisanale de l'Ormerie.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents devant permettre de finaliser cette vente.

2) Communication du budget primitif de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du code général des collectivités territoriales, le président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire du budget primitif de l'année 2020 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en mairie. Il est également accessible sur le site de la communauté urbaine à l'adresse suivante : <https://www.lehavreseinemetropole.fr/article/les-budgets-primitifs>

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la communauté urbaine.

3) Tarifs de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

- week-end (deux jours) : 900 €
- vin d'honneur (une journée) : 400 €

Les locations ne seront autorisées qu'aux seuls habitants de Criquetot.

La salle des fêtes continue d'être mise gratuitement à la disposition des associations.

4) Demandes de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les demandes de subvention pour la réhabilitation de la salle Saint-Henri et le déplacement du centre médico-social, et a autorisé M. le Maire à présenter les dossiers auprès de l'Etat et du Conseil départemental de Seine-Maritime.

5) Mise à jour de cavité souterraine

Le conseil municipal, à l'unanimité, a mis à jour le recensement des indices de cavités souterraines communal.

6) Fixation des indemnités de la coordinatrice communale et des agents recenseurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé le montant des indemnités de la coordinatrice communale et des agents recenseurs.

7) Questions diverses

7.1 – Clôture de l'école